

Décision

Générale

colonial

Décision n° 84-438-1933 Commission.

n° 84-438-1933

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
13 mai 1933

Numéro JO
n° 438 du 31/05/1933

Date du numéro
31 mai 1933

TEXTE INTÉGRAL

la Commission de réception des archives de l'Office colonial du combattant de la Côte française des Somalis sera composée de : MM. Cancel, commis principal hors classe de la trésorerie ; Crozet, employé à la Compagnie du chemin de fer franco-éthiopien: Vincent, chef administratif de l'Office. La Commission se réunira au bureau des finances le mercredi 17 mai, à 7 heures. Un procès-verbal de réception sera dressé, sur lequel figurera la lisle des brochures, bulletins mensuels de l'Office national, des dossiers existants et des demandes en instance.